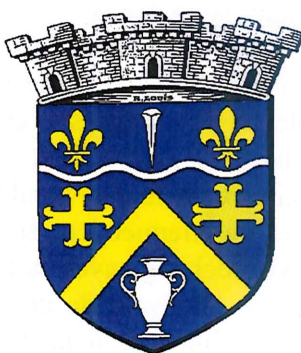


## PROCES VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2016**

**La séance est ouverte à 17h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** – Bonsoir, il est 17h30, je vais donc procéder à l'appel pour que nous puissions ouvrir notre séance.

Le quorum est atteint.

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** – Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Monsieur Yannis LADJAL. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Vous êtes donc désigné à l'unanimité.

**I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. **Dénomination de l'entrée des aqueducs souterrains**

**M. LE MAIRE.** – Une première délibération qui consiste à vous proposer de dénommer l'entrée des aqueducs souterrains et il vous est proposé le nom de Françoise POITVIN que toutes et tous autour de cette table, vous connaissez et qui nous a quittés il y a de cela quelques mois. Madame Françoise POITVIN était une ancienne menneçoise qui a énormément donné à la vie associative, à la vie locale, a eu de nombreux et multiples engagements notamment au travers de Mennecy et son Histoire et d'Eaux et Fontaines qu'elle a contribué à créer. Après avoir échangé avec sa famille, celle-ci a souhaité que nous puissions marquer la trace de l'œuvre bénévole de cette femme de cœur et les aqueducs étaient certainement l'une des choses, l'un des lieux, l'un des éléments de patrimoine sur lequel elle s'est le plus investie. Je pense donc que c'est un bel hommage à rendre à quelqu'un qui aura beaucoup donné aux autres tout au long de sa vie. Y-a-t-il des remarques ou bien des demandes complémentaires ? Je n'en vois pas. Je pense que sur ce sujet il devrait y avoir l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Jean-Marc RITA LEITE

2. Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux  
**M. LE MAIRE.** – La délibération suivante consiste en une modification de la Commission Consultative des Services Publics Locaux étant entendu que les représentants des associations d’usagers locales qui vous sont proposés sont exactement les mêmes que ceux qui siégeaient dans cette commission préalablement. Il vous est proposé pour la majorité municipale les candidatures d’Alain LE QUELLEC, Gilles BRANDON, Christine COLLET, Patrick LEGRIS et Anne-Marie DOUGNIAUX. Nous avons pour les groupes Mieux à Mennecey et Mennecey Bleue Marine, Christian RICHOMME et Julien SCHENARDI. Est-ce que vous souhaitez maintenir ces deux compositions ? Y-a-t-il d’autres candidatures ? Je n’en vois pas.

**M. RICHOMME.** – Oui.

**Mme GIRARD.** – Oui.

**M. LE MAIRE.** – Je vais maintenant vous demander s’il est souhaité un vote à bulletins secrets. Est-ce que quelqu’un s’oppose au fait que nous votions à main levée ? Non. Ce vote à main levée est donc autorisé. Pour cette nouvelle composition de la CCSPL, est-ce qu’il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Et des avis positifs ?

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	3	Jean FERET, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	1	Jean-Marc RITA LEITE

## **II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

5. Révision du Règlement Local de Publicité (R.L.P.) - Bilan de la concertation publique préalable

**Mme DOUGNIAUX.** – Nous allons vous faire le bilan de la concertation du Règlement Local de Publicité (RLP) et vous présenter l’arrêt du Règlement Local de Publicité (RLP). Je commence par passer la parole à notre bureau d’étude, Monsieur SACCOCCIO.

**Monsieur SACCOCCIO :** Bonsoir. Dans la perspective de l’arrêt du Règlement Local de Publicité (RLP), je vais vous rappeler un certain nombre de points qui concernent la mise en œuvre et la réalisation d’un Règlement Local de Publicité. Cette présentation va être sommaire et s’articule autour de quatre parties importantes. Un rappel de la procédure

administrative d'élaboration d'un RLP, le contenu d'un dossier RLP, les délais de mise en conformité dès l'opposabilité de ce document et ensuite le planning prévisionnel c'est-à-dire ce qu'il va se passer après l'approbation et l'arrêt du projet ce soir.

Tout d'abord, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité qui est un processus qui s'oriente sur un délai de 18 à 24 mois et qui est rythmé par 4 décisions administratives importantes. La première, c'est la prescription d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité par délibération, ensuite nous avons des études qui ont consisté à réaliser un diagnostic et définir les orientations données à ce Règlement Local de Publicité. Deuxième acte administratif, un débat en Conseil Municipal sur les orientations. Troisième acte administratif, c'est l'arrêt du projet et c'est l'objet de ce soir et ensuite il y a tout au long de la procédure une concertation qui est assurée et qui est conforme aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme. A l'issue de cet arrêt, il va y avoir une consultation, on en parlera tout à l'heure, une enquête publique, un ajustement suite à des observations émises lors de l'enquête publique et pour terminer, il y aura une approbation par le Conseil Municipal de ce projet qui sera entre autre annexé au PLU. En ce qui concerne la prescription qui est le premier acte administratif, il y a donc eu une délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2015 qui a prescrit l'élaboration, les objectifs et les modalités de concertation. Un petit rappel des objectifs : protection et mise en valeur du patrimoine architectural, maîtriser l'évolution du patrimoine publicitaire sur le territoire, assurer une intégration des enseignes également sur le territoire et pour terminer, renforcer un certain dynamisme dans les zones d'activités. Les modalités de concertation doivent associer tout au long de la procédure les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées si elles en font la demande, c'est-à-dire professionnels, et il peut y avoir également des associations de commerçants et d'entreprises également. Donc je rappelle que ces modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder d'une part au contenu du règlement tout au long de l'étude et ensuite de formuler des avis et des propositions dans un registre qui a été mis à disposition dès le début de la procédure. Deuxième acte administratif, le débat des orientations qui ont été définies à l'issue d'un diagnostic. Ce débat a eu lieu le 4 mars 2016. Il n'y a pas de votes. C'est un acte qui confirme le débat en Conseil Municipal des orientations du Règlement Local de Publicité. Ici il y a eu des orientations qui ont été définies et validées donc je vais passer rapidement là-dessus. Pour terminer, l'arrêt du projet, c'est donc l'objet de cette réunion de Conseil Municipal ce soir en tout cas concernant le Règlement Local de Publicité. C'est donc une délibération du 4 novembre donc aujourd'hui et cet arrêt doit présenter à la fois le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité. Donc je vais repasser la parole à Madame DOUGNIAUX qui va vous faire une synthèse du bilan de la concertation.

**Mme DOUGNIAUX.** – Déjà, par rapport aux modalités de la concertation qui avaient été définies par délibération, nous avons constaté qu'elles avaient toutes été remplies avec différentes réunions publiques, avec l'affichage, l'organisation d'une exposition publique qui a eu lieu au mois de septembre, des informations sur les bulletins, des réunions avec les commerçants, les annonceurs, les associations, les réunions publiques et la mise à disposition d'un registre. Au bilan, nous avons eu au cours des réunions publiques entre 20 et 30 personnes et sur le registre, nous avons deux demandes écrites. Une sur le registre, sur le cahier de concertation et, un courrier. Les sujets qui ont été abordés sont essentiellement sur la pollution lumineuse en demandant des extinctions de publicité au maximum et des enseignes, l'utilisation de supports écologiques et le développement des supports numériques et la réduction des panneaux publicitaires. Nous avons essayé d'y répondre. Les

supports numériques étaient un peu en incohérence avec la pollution lumineuse donc nous ne les avons pas retenus et on a demandé la limitation des grands panneaux publicitaires qui passent de 12m<sup>2</sup> à 8m<sup>2</sup> et l'extinction lumineuse a été, par rapport à la législation, augmentée. Voilà, je vais repasser la parole à Monsieur SACCOCCIO pour continuer son information sur l'arrêt du projet.

**Monsieur SACCOCCIO :** A l'issu de l'arrêt du projet, qu'est ce qu'il va se passer ? Nous allons continuer dans la procédure administrative donc cette délibération fera l'objet de mesures de publicité. Ensuite, nous allons avoir une consultation qui s'effectuera auprès des personnes publiques associées ainsi que de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et qui se réserve un délai de 3 mois pour émettre un avis favorable ou défavorable. Mais nous sommes positifs, et nous aurons un avis favorable dans les 3 mois. A l'issu de cet avis, commencera le processus d'enquête publique. Après l'enquête publique, éventuellement un ajustement au regard des observations et de la volonté aussi de la municipalité de modifier ou pas au vu des observations émises et pour terminer, une délibération du Conseil Municipal approuvant le Règlement Local de Publicité qui fera l'objet de mesures de publicité et ensuite d'un contrôle de légalité auprès du Préfet et ce document sera annexé au PLU. Dans le cadre de la consultation, 3 documents vont partir auprès des personnes publiques associées et de la Commission Départementale des Sites. Le Règlement Local de Publicité est composé d'un rapport de présentation, d'un règlement et des annexes graphiques dans lesquelles on trouve le plan de zonage ainsi que l'arrêté municipal fixant les limites de l'agglomération. Ça, c'est le contenu d'un Règlement Local de Publicité tel que vous l'aurez à l'issu de la procédure et c'est ce document qui va partir en consultation et qui servira également au cours de l'enquête publique. Un petit rappel également du plan de zonage. Donc voilà le territoire avec les différentes zones de publicité instituées sur le territoire de l'agglomération avec la présence de 2 monuments historiques et leurs abords et le périmètre de protection qui est de 500 mètres. Concernant la mise en conformité de ce Règlement Local de Publicité, par rapport aux dispositifs existants, en ce qui concerne les enseignes qui sont les dispositifs supportés par les établissements et établissements commerciaux, ils auront 6 ans pour se mettre en conformité à compter de l'entrée en vigueur du règlement. En ce qui concerne la publicité des pré enseignes, ce délai est ramené à 2 ans. Le planning prévisionnel à venir, c'est donc la consultation. Là, nous sommes sur un délai de 3 mois, ça nous emmène à peu près au déroulement d'une enquête publique aux environs de février-mars 2017. Une enquête qui peut durer de 1 à 3 mois ce qui nous emmène au mois de mai-juin pour l'approbation du Règlement Local de Publicité. Voilà, je vous remercie de votre attention.

**Mme DOUGNIAUX.** – Y-a-t-il des demandes, des remarques à faire sur le bilan et l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-
-------------	----	--

		CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Jean FERET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

6. Arrêt du projet du Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Jean FERET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Vu que la technique a visiblement du mal, je vous propose que nous avançons sur les autres points de manière à ne pas perdre inutilement de temps, le temps que l'on arrive à allumer l'ordinateur. Madame DOUGNIAUX si vous voulez bien nous parler du point n°7.

7. Retrait et remplacement des délibérations prises en Conseil Municipal les 20 novembre 2015 et 4 mars 2016 relatives à la vente par la Commune d'un pavillon situé 15, rue des Prunelles (lot E)

**Mme DOUGNIAUX.** – Il s'agit du retrait et remplacement des délibérations prises en Conseil Municipal les 20 novembre 2015 et 4 mars 2016 relatives à la vente par la Commune d'un pavillon situé 15, rue des Prunelles, le lot E. Ces deux délibérations autorisaient la vente du pavillon à Monsieur PALARIC et Madame BRECHAT. Ceux-ci n'ayant pas obtenu leur prêt bancaire, le pavillon a été remis en vente. Monsieur WINCKEL et Madame FERRE ont proposé de l'acheter au prix de 230 000€ net vendeur avec 10 000€ de frais d'agence à leur

charge. Donc, nous vous proposons de retirer les deux anciennes délibérations et de délibérer pour autoriser la vente à Monsieur WINCKEL et Madame FERRE. Y-a-t-il des questions ?

**M. FERET.** – Ce n'est pas une question, juste une observation. J'ai eu la curiosité de regarder le relevé de propriété et de mesurer la surface de cette maison sur le plan du cadastre et entre autre sur le site internet du cadastre et ce ne sont pas les bonnes surfaces. Sur le plan du cadastre, la maison a une surface de 123 à 124m<sup>2</sup>, et sur le relevé de propriété, il est déclaré 99m<sup>2</sup>. Donc, ça vaut ce que ça vaut mais, je vous recommande de vérifier d'où vient cette différence. Et par ailleurs, nous sommes en zone d'assainissement collectif et il n'y a pas de réseau de collecte des eaux usées dans cette rue.

**M. LE MAIRE.** – Merci de ces remarques. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Madame le rapporteur, si vous voulez mettre aux voix.

**Mme DOUGNIAUX.** – Qui est contre cette vente ? Qui s'abstient ? Qui est Pour ?

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	1	Jean FERET
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	0	

### **III. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE**

**Rapporteur : Francis POTTIEZ**

8. Sollicitation d'une aide au titre du dispositif contrats culturels de territoires pour la période de septembre 2016 à décembre 2017, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

**M. POTTIEZ.** – Il s'agit donc de la sollicitation d'une aide au titre du dispositif contrats culturels de territoires pour la période de septembre 2016 à décembre 2017, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne. Lors de sa séance du 27 juin 2016, l'Assemblée Départementale a adopté la délibération « Le Département, acteur du rayonnement culturel de son territoire – une politique culturelle pour tous », qui réaffirme l'attachement du Conseil Départemental au développement artistique et culturel de nos territoires et qui le positionne comme un acteur et animateur majeurs de ce développement auprès des collectivités territoriales, des équipes artistiques et culturelles et des associations.

Cette nouvelle délibération affirme trois priorités politiques, véritables fils conducteurs de l'action départementale : le soutien à la création et à l'innovation, l'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le soutien aux acteurs culturels se fera en application de ces priorités et objectifs départementaux via cinq dispositifs d'interventions dont l'un, les Contrats Culturels de Territoires, plus particulièrement destiné à accompagner les communes et intercommunalités essonniennes. Les Contrats Culturels de Territoires prennent la suite de l'ancien dispositif départemental, Aide aux Projets Culturels des Territoires (APCT), dans lequel la commune de Mennecy était intégrée.

Celui-ci se décline par son appui, en fonctionnement, via la subvention d'actions culturelles mises en place par la commune suivant deux objectifs artistiques et culturels majeurs : la sensibilisation des jeunes à la culture, le soutien à la création et à la diffusion. En investissement, via la subvention, dans la limite d'un plafond de 50 000 €, et sur étude de dossier, des projets proposés par la commune pour : le développement numérique culturel des territoires ruraux, la restauration du petit patrimoine essonnien. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dispositif qui sera mené sur la période de septembre 2016 à décembre 2017, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de ce dispositif.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

9. Reversement de recettes au bénéfice de l'association « La ligue contre le cancer »

**M. LE MAIRE.** – Je vais poursuivre en remplacement de Madame PIOFFET qui est excusée, une délibération vous proposant de reverser sous forme de subventions, les recettes d'Octobre rose, encaissées par la commune à la ligue contre le cancer, à savoir une somme de 10 020€ étant entendu qu'une partie des inscriptions ont été faites directement par internet auprès de la ligue contre le cancer et donc ont été encaissées directement pour une somme d'environ 7 500€ qui viendront donc se rajouter aux quelques 10 020€ qu'ils vous sont proposés de



réattribuer sous forme de subvention. Je suppose que là-dessus, il n'y aura pas d'interrogations particulières.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### **IV. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE**

**Rapporteur : Jean-Marc RITA-LEITE**

##### **10. Actualisation du règlement de fonctionnement de la maison des jeunes/service jeunesse**

**M. RITA LEITE.** – Bonsoir chers collègues. Je vais vous présenter ce soir une délibération qui consiste à actualiser le règlement de fonctionnement de la maison des jeunes, au niveau des horaires d'ouvertures. Il est proposé d'ouvrir plus tôt l'après-midi pendant les vacances scolaires à 14h au lieu de 14h30 et ouvrir également un peu plus tôt sur les temps scolaires. Cela correspond à la demande du public qui attend souvent devant la porte. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean
-------------	----	---

		FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

11. Sollicitation d'une aide au titre de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

**M. RITA LEITE.** – La région a voté une délibération en novembre 2011 qui permet de demander des aides sur 3 axes : inciter à la réduction des déchets et de leur nocivité, favoriser le rééquilibrage territorial et inciter aux démarches innovantes qui se répartissent sur du fonctionnement et de l'investissement, à hauteur de 80% sur les dépenses éligibles en fonctionnement et 35% sur les dépenses éligibles en investissement. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopté à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**V. PERSONNEL**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**

12. Création de deux postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet

**M. LE MAIRE.** – En l'absence de Xavier DUGOIN retenu souffrant, je vais donc vous présenter les trois délibérations RH. Tout d'abord, la création de deux postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet de 10h et 11h30 hebdomadaires. L'un pour faire face à une augmentation, d'une heure ou d'une heure trente du temps imparti et l'autre pour faire face à un remplacement suite à un départ. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	0	

**13. Création de deux postes de rédacteur territorial**

**M. LE MAIRE.** – Il s’agit maintenant de la création de deux postes de rédacteur territorial. Avez-vous des questions ? Je n’en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Jean FERET, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

14. Création d'emplois d'agents recenseurs

**M. LE MAIRE.** – Il convient enfin de procéder à la création de cinq postes d'agents recenseurs pour travailler sous la houlette de Madame PERRET. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Julien SCHENARDI( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Dès que nous aurons retrouvé notre bureau d'études, Madame DOUGNIAUX pourra clôturer ce conseil. En attendant, je vous propose que nous fassions une courte interruption de séance. (18h04)

**M. LE MAIRE.** – (18h05) Nous pouvons reprendre la séance, la suspension de séance est levée.

**Mme DOUGNIAUX.** – Nous allons tirer le bilan de la concertation sur le PLU et arrêter le projet PLU. Je vais donc passer la parole à notre bureau d'étude Madame

3. Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Bilan de la concertation publique préalable

4. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) soumis à évaluation environnementale

**Mme NICAISE.** – Je vais essayer de rattraper le temps perdu. Je vais simplement vous rappeler les objectifs de la révision du PLU qui avaient été définis dans la délibération au démarrage de la procédure. Donc, il s'agissait de renforcer le cadre de vie et notamment la préservation du centre-ville, de valoriser les paysages urbains et naturels et d'encadrer les évolutions urbaines notamment avec des outils adaptés puisque la loi ALUR a été votée entre temps entre 2010 et aujourd'hui et a notamment supprimé un certain nombre d'outils qui existaient dans le PLU précédent à savoir les coefficients d'occupation des sols et les tailles minimums de terrains. Il s'agit donc de retrouver d'autres formes de réglementation pour préserver l'environnement et le cadre de vie de Mennecey : Actualiser et intégrer un certain nombre de projets qui ont été réalisés notamment au cours des 4 à 5 dernières années, poursuivre la politique urbaine et intégrer les derniers projets urbains. On va en reparler plus spécifiquement, il s'agit du secteur Gare et du projet de délocalisation de la Gendarmerie et

puis de certaines zones d'équipements publics pour favoriser le renforcement du service public, de respecter les nouvelles obligations juridiques car depuis 2010, outre la loi Grenelle, outre la loi ALUR, il y a un certains nombres de textes et de schémas qui sont entrés en vigueur. Vous avez sans doute entendu parler du SDRIF qui est le Schéma Directeur à l'échelle régionale. Et puis enfin le dernier objectif un peu plus secondaire peut-être, améliorer et clarifier l'application du PLU. Alors comme sur le RLP, même type de procédure. Alors aujourd'hui, bilan de la concertation et arrêt du PLU votés en Conseil Municipal puis ensuite, vous avez les mêmes étapes à savoir la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique, on recorrige le dossier en fonction de tous ces avis et, approbation définitive dans les mêmes délais, à savoir printemps 2017. Au niveau du bilan de la concertation, la délibération de prescription avait prévu un certain nombre de modalités, les affichages, les informations, des articles dans le bulletin municipal, des réunions publiques et puis un registre et l'accueil des administrés par le service urbanisme ou par les élus responsables c'est-à-dire Monsieur le Maire et Madame DOUGNIAUX. L'ensemble des ces modalités a bien été réalisé. On vous a rappelé les dates de réalisation de l'ensemble de ces modalités. Les élus ont reçu les associations, les commerçants, les AFUL pour prendre en compte un certain nombre d'évolutions dans le PLU. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées lors des réunions publiques, il y a eu plus d'une vingtaine d'inscriptions, soit par mail, soit dans le registre, soit par courrier et puis une fréquentation assez régulière et des demandes d'informations sur le PLU. Les grands sujets abordés sont les questions par rapport à la prise en compte de la loi ALUR avec la suppression des COS et comment réintroduire une nouvelle réglementation qui permette de préserver et de garder un statu quo par rapport à la situation avant la loi ALUR, la préservation du centre-ville, une forte demande pour la préservation des espaces verts et de la réglementation des plantations notamment avec une demande sur l'application de l'usage parisien qui permet de rapprocher des plantations des clôtures, la préservation des espaces naturels sensibles, tout ce qui est écologique et vallée de l'Essonne, développement de l'activité agricole et de maraichage, des questions et des précisions sur les risques et les nuisances et les réseaux d'assainissement ou de gaz sur la commune et puis après, tout un tas de requêtes individuelles ou les gens demandent à rendre leur terrain constructible ou bien élargir certaines règles de hauteur, de densité etc...Pour le bilan, on a essayé de prendre en compte l'ensemble des remarques lorsque c'était possible, c'est-à-dire compatible avec le projet de la commune et avec les lois, les textes et les schémas qui s'imposent, on a donc essayé d'intégrer l'ensemble des apports de cette concertation.

Nous allons maintenant passer au contenu même du dossier de PLU. C'est un dossier conséquent avec un certain nombre de pièces dont certaines existaient déjà dans le PLU précédent et que l'on a fait évoluer. Peut-être que la nouveauté principale par rapport à ces pièces, c'est que déjà, elles ont été réorganisées, ce n'est plus tout à fait la même architecture de dossier et on retrouve l'ensemble des pièces qui existaient. Les principales évolutions portent sur les orientations d'aménagement et de programmation, je vais en reparler rapidement en présentant les quatre orientations. Et je vais vous parler aussi, mais très rapidement, des évolutions de zonage.

Le projet d'aménagement et de développement durable, vous l'aviez vu lors d'un conseil municipal, vous aviez débattu dessus, donc quatre orientations : territoire agréable et apprécié pour son cadre de vie, territoire équilibré et solidaire, territoire attractif, vivant et dynamique, territoire éco responsable juste pour rappel. Ce qu'il faut savoir sur le reste du dossier, c'est que les dispositions du PLU élaborées en 2010 n'étaient pas du tout remises en question, il s'agissait d'en renforcer l'esprit. On a apporté des adaptations en zonage, des adaptations au

règlement écrit avec des compléments avec des recommandations architecturales sur le centre ville. On a intégré et créé des nouvelles OAP, orientations d'aménagement et de programmation et on a intégré un certain nombre d'outils en faveur de la gestion environnementale qui concerne l'eau, les déchets, les espaces verts, la biodiversité. Les adaptations de zonage, sans rentrer dans le détail, on a essayé de simplifier le nombre de zones, le tableau figure dans le rapport de présentation, montre qu'il y a un nombre assez important de zonages. On a essayé de simplifier, mais nous n'avons pas été très très loin, on est passé de 29 à 25 zones différentes. Les adaptations de zonage, c'est aussi mettre des règles spécifiques sur les secteurs de projet que l'on appelle les OAP. On a actualisé les zones à urbaniser, car il y en a un certain nombre qui ont été réalisées et qui sont réintégrées dans le droit commun des zones urbaines et puis on a fait des petits ajustements très ponctuels et des petites corrections d'incohérence qui apparaissaient sur le plan. Vous aviez dans le dossier le nouveau plan de zonage. Au niveau des évolutions des surfaces, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a un maintien global de la superficie des zones urbaines et à l'intérieur de ces zones urbaines, il y a un certain nombre de mutations, notamment des zones à urbaniser qui ont été faites en zones urbaines, d'où la réduction des surfaces à urbaniser. A contrario, il y a une augmentation des zones non urbanisées notamment du fait du classement des abords de l'aqueduc de la Vanne, à proximité du cimetière, du fait des servitudes et des inconstructibilités qui pèsent sur ces secteurs qui ont été reclassées en zones naturelles. Ce qui fait évoluer de manière positive à l'échelle du territoire, la protection des zones N et puis également des basculements de zones agricoles en zones naturelles, c'est le cas sur le golf de Chevannes qui a été classé de manière un peu incohérente en zone agricole. Au niveau des adaptations du règlement, on a essayé de simplifier, de clarifier. Ce que l'on appelle les articles 1 et 2, c'est tout ce qui est autorisé et tout ce qui est interdit, donc là, on a bien reclarifié et on a essayé d'être le plus conforme au code de l'urbanisme qui identifie les catégories de construction à respecter, donc l'habitat, les activités, les équipements etc... Au niveau des articles sur la desserte, on a simplifié et essayé de reformuler certaines règles pour qu'elles soient plus compréhensibles et on a conditionné la taille des accès et des voiries en fonction des constructions desservies. Les articles 9 et 13, donc emprise au sol et coefficient de plantation, c'est sur ces deux articles que l'on a travaillé pour compenser la suppression des COS. Donc ça, c'est ce que l'on avait présenté lors des réunions publiques et des réunions de concertation. Sur les hauteurs, pas beaucoup de changements, quelques ajustements notamment sur les secteurs du projet, secteur Gare, secteur du 8 rue de la poste. On a actualisé certaines normes de stationnement ou l'on a intégré les obligations du fait de la loi, de prévoir des obligations sur le stationnement des deux roues et pour aussi prévoir dans les parkings, des possibilités d'équiper des places de véhicules électriques, qui là aussi est une obligation. Enfin l'article 15 qui concerne plus les performances énergétiques et les performances environnementales, donc reprendre les dispositions et cadrer les possibilités d'isolation par l'extérieur des bâtiments existants. Un autre point important, la réglementation pour préserver le centre-ville. La logique avait été présentée lors des réunions précédentes et était de reprendre la trame urbaine que l'on observe sur ces centres villes à savoir très urbanisés, très dense et par contre des cœurs d'ilots très verts, donc c'était vraiment de préserver cette configuration là en protégeant ces ensembles-là et en mettant des possibilités de construction plus faibles. Il ne s'agit pas d'interdire totalement les constructions mais de respecter plutôt un cœur d'ilot vert et planté. On a introduit des recommandations architecturales et paysagères qui sont en annexes du règlement sur ce secteur-là. Les orientations d'aménagement : 5 secteurs : le secteur gare, le secteur de Fort l'oiseau, la zone proposée

pour la délocalisation de la gendarmerie et puis deux petits secteurs à proximité du centre ville, le 8 rue de la poste et la propriété avec son parc au 20 rue de la Sablière. Sur le secteur gare, il s'agit de prévoir une opération qui fait à peu près 160 logements dont 25% de logements locatifs sociaux avec des activités, peut-être un pôle de santé, des services bureaux, des équipements sur cette partie-là en lien avec la place de la gare, le parking de la gare. Le deuxième secteur, Fort l'oiseau, là on est en limite de la vallée de l'Essonne, donc là il s'agit d'avoir une opération qui s'intègre dans cet environnement boisé et naturel avec une opération qui pourrait accueillir 25 logements, plutôt de l'habitat individuel, vous voyez qu'il y a une zone verte qui est préservée, c'est effectivement une zone inconstructible pour justement préserver une zone tampon avec les espaces boisés et la rivière. La gendarmerie, sur la zone bleue, le long de la 191, l'implantation de la gendarmerie avec les logements de fonction, avec l'aménagement des entrées et sorties sur la départementale et pour compléter cette opération pour des questions de faisabilité et de facilité, la possibilité d'avoir à l'arrière de l'habitat, sous forme de petites maisons, au maximum une vingtaine, des petites maisons groupées. Derrière il y a une zone à urbaniser qui est mise en réserve et qui n'est pas aujourd'hui question d'urbaniser. Le 20 rue de la Sablière, c'est une grande parcelle avec un parc et une propriété que l'on remarque avec une architecture un peu particulière. L'idée, c'est de préserver cette bâtisse, de préserver le parc pour garder sa mise en valeur et par contre de permettre une urbanisation de part et d'autre de la parcelle accessible soit depuis la rue de la Sablière, soit depuis la rue de l'Arcade, l'OAP insiste sur le fait qu'on ne traverse pas le site, on préserve vraiment le milieu en parc et puis on a inscrit les nouvelles constructions potentielles sur les côtés dans les panelages de rues puisque l'on a des rues en déclivité et en pente. On préserve bien évidemment le patrimoine, les arbres remarquables, les murs de meulière etc... J'ai oublié une petite chose importante, c'est aussi l'obligation d'avoir un recul, une marge de courtoisie par rapport aux constructions voisines. Enfin, le dernier secteur d'orientation, c'est le 8 rue de la poste donc où se trouve la mairie annexe. Sur la parcelle qui accueillait le siège de la communauté de communes, il s'agit de promouvoir là une opération qui permette la réalisation d'habitats collectifs, donc une soixantaine de logements, avec au rez-de-chaussée, un équipement public qui serait une école qui viendrait s'intégrer dans ce projet. Pour terminer, on a renforcé quelques outils et quelques prescriptions en terme d'environnement et principalement sur ces quatre thèmes soit sous forme de prescriptions, soit sous forme d'incitations.

**Mme DOUGNIAUX.** – Merci. Nous allons pouvoir passer aux questions. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Passons au vote.

3. Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Bilan de la concertation publique préalable

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian
-------------	----	--

		BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>CONTRE</b>	5	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

4. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) soumis à évaluation environnementale  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET( <i>pvr</i> ), Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN( <i>pvr</i> ), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO( <i>pvr</i> ), Astrid BALSSA, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Sandra HARTMANN( <i>pvr</i> ), Christian BOUARD( <i>pvr</i> ), Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSTENTION</b>	3	Jean FERET, Julien SCHENARDI ( <i>pvr</i> ), Valérie GIRARD
<b>ABSENT</b>	0	

**M. LE MAIRE.** – Merci madame le rapporteur, merci au bureau d'étude et aux services municipaux pour le très important travail fourni afin d'avancer sur ce sujet au combien important pour la commune et qui n'a pas manqué de susciter le débat et les intérêts. Merci à tous, bonne soirée et à bientôt.

**La séance est levée à 18h25.**

**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**